Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_120-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni le 25 juin 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	45
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Sidonie JARNO

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT, Pascale NIGEN, Franck CHAPOULIE
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Eric ALAGON, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Fabrice MALHERE
TRÉMÉVÉN :	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS), Sylvie ISTA (MOELAN), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Laurent PORTIER (REDENE), Gaëtan COSQUER (SCAER), Marion VERNET (SCAER), Aurélie FOUCHER (TREMEVEN)

POUVOIRS :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS) a donné pouvoir à Cécile HENNE (RIEC)
Sylvie ISTA (MOELAN) a donné pouvoir à Philippe BURBAN (MOELAN)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Marion VERNET (SCAER) a donné pouvoir à Guy FAOUCHER (SCAER)
Aurélie FOUCHER (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_120-DE

DCC2026-120

VIE COURANTE
15- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Vente d'un terrain - Zone d'activités de Kerfleury à Rédéné – Cession d'une parcelle à l'entreprise « Guy Le Gall » (annexe)

Monsieur Fabien De Jesus est gérant de la SAS « Guy Le Gall », entreprise créée en 1995 dont le siège social se situe à Rédéné, spécialisée dans la mécanique industrielle et experte en sertissage.

Monsieur Fabien De Jesus souhaite acquérir un terrain sur la zone d'activité de Kerfleury à Rédéné, afin de développer son activité. L'entreprise souhaite construire un bâtiment de 468 m² avec une partie bureau et une partie entrepôt/espace de stockage.
Aussi Mr Fabien De Jesus sollicite Quimperlé Communauté pour la cession d'une partie des parcelles YD 234 et 237 (lot A) d'une surface de 2 724m² dont 1 876m² en zone U et 848 m² en zone N (cf. schéma en annexe, division parcellaire en cours).

Le prix est fixé à 27 € HT le m² pour les 1 876 m² environ en zone U, en accord avec l'avis des domaines du 15 juin 2026 et 1 € HT le m² pour les 848 m² environ en zone N. Le métrage précis sera connu après bornage.

Délai d'immobilisation du terrain :
La promesse unilatérale de vente, avec levée d'option, devra être signée dans les six (6) mois suivant la date de délibération communautaire correspondante.
Le permis de construire devra être obtenu dans un délai de douze (12) mois suivant la date de signature de cette promesse de vente, porté à vingt-quatre (24) mois en cas de recours engagé contre l'autorisation d'urbanisme conditionnant le projet.
En cas de non-respect, la présente délibération sera considérée comme caduque.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER la cession de la parcelle d'une partie des parcelles YD 234 et 237 d'une surface de 2 724 m² environ, à la société Guy Le Gall ou à toute société s'y substituant, au prix de 27 € HT le m² pour les 1 876m² environ en zone U et 1 € HT le m² pour les 848 m² environ en zone N, viabilisée, sur la zone d'activités de Kerfleury à Rédéné, aux conditions précisées ci-dessus. Les frais de notaire, de géomètre et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISER le Président à signer la promesse unilatérale de vente, avec levée d'option et l'acte de vente à venir, ainsi que tous documents afférents à cette cession de terrain.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE la cession de la parcelle d'une partie des parcelles YD 234 et 237 d'une surface de 2 724 m² environ, à la société Guy Le Gall ou à toute société s'y substituant, au prix de 27 € HT le m² pour les 1 876m² environ en zone U et 1 € HT le m² pour les 848 m² environ en zone

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_120-DE

N, viabilisée, sur la zone d'activités de Kerfleury à Rédéné, aux conditions précisées ci-dessus. Les frais de notaire, de géomètre et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE le Président à signer la promesse unilatérale de vente, avec levée d'option et l'acte de vente à venir, ainsi que tous documents afférents à cette cession de terrain.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_120-DE

ANNEXE - Zone d'activités de Kerfleury à Rédéné – Cession d'une partie des parcelles YD 234 et 237 à l'entreprise « Guy Le Gall » (annexe)

